
[Appel à manifestation d'intérêt pour le développement des infrastructures portuaires métropolitaines pour l'éolien flottant](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

Deadline

30 juin 2022

-
- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

L'AMI vise à identifier dès 2022 les **projets de plateformes portuaires souhaitant adapter leurs infrastructures pour accueillir les activités industrielles liées à l'éolien flottant** (notamment production d'équipements, assemblage, intégration, stockage...) permettant de répondre au besoin des parcs commerciaux français, en particulier les projets pour lesquels des procédures de mise en concurrence sont en cours, mais aussi des projets à l'export.

L'identification de ces projets dès 2022 permettra de les accompagner et d'orienter les choix de soutien aux industriels, qui seront notamment réalisés sur la base des résultats de l'AMI dédié à l'industrie.

Les projets attendus doivent être innovants, mais visant aussi à minimiser les impacts environnementaux y compris via le réemploi de fonciers déjà artificialisés.

Une attention particulière sera accordée aux projets portés par des organisations optimisées des ports à l'échelle d'une façade (Méditerranée ou Atlantique-Manche) ou d'un territoire et aux projets porteurs d'innovations et démontrant leurs capacités à attirer notamment des chantiers d'assemblage de flotteurs et la chaîne de sous-traitants afférente.

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Normandie](#)
